

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 98-2019

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	21/11/2019
Présents	15
Absents	8
Procurations	1
Votants	16

Par suite d'une convocation en date du vingt et un novembre deux mille dix-neuf, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le vingt-huit novembre deux mille dix-neuf à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procuration : CATALA Fabien à Pierre GARCIA.

Absents : CATALA Fabien, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique 35 heures

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à 35h pour pallier aux départs à la retraite de certains agents.

Ce recrutement peut être pourvu en interne.

En raison des délais, le Conseil Municipal décide de réduire le temps de vacance d'emploi, les besoins du service exigeant que le poste soit pourvu au 1^{er} janvier 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de créer pour les besoins du service un poste d'adjoint technique à 35 heures ;
- **Dit** que les dépenses sont inscrites au budget ;
- **Charge** Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités utiles pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire
Nicole QUILLIEN

Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20191128-9802019-DE